

**AVIS IMPORTANT**  
**ÉTIQUETTE CANADIENNE – L'utilisation de ce produit au Canada d'une manière non conforme à l'étiquetage canadien constitue une infraction à la loi canadienne.**

**GROUPE 40 FONGICIDE**

## Fongicide REVUS®

### SUSPENSION

### USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies foliaires chez les légumes du genre *Brassica*, les légumes à bulbes, les cucurbitacées, les poivrons, les tomates, les pommes de terre, les légumes-feuilles, les raisins et le houblon.

### GARANTIE :

Mandipropamide ..... 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **29074**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3,  
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Aucune condition médicale susceptible de s'aggraver à la suite d'une exposition à ce produit n'est connue.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Les opérateurs antiparasitaires et autres personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques pendant les opérations de mélange et de chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du

tabac et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

**Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

### Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les zones présentant une pente de modérée à forte ou, encore, un sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite si l'on laisse une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## ENTREPOSAGE

**Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.**

## DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### ÉLIMINATION DU CONTENANT :

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale.

**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Le fongicide REVUS® permet la suppression ou la répression de certaines maladies foliaires chez les légumes du genre *Brassica*, les légumes à bulbes, les cucurbitacées, les poivrons, les tomates, les pommes de terre, les légumes-feuilles, les raisins et le houblon.

**MODE D'EMPLOI**

**Restrictions relatives aux rotations culturales**

N'ensemencer aucune culture pour laquelle l'emploi du fongicide REVUS n'est pas homologué dans les 30 jours suivant le dernier traitement.

**NE PAS** appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les raris, les réservoirs et les terres humides) et sur les habitats estuariens ou marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ou, encore, les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

**PROCÉDURES D'APPLICATION**

**APPLICATION TERRESTRE**

Choisir des buses qui permettent une pulvérisation précise et uniforme et qui produisent des gouttelettes de taille moyenne et réduisent la dérive. Pour plus de précision, étalonner le pulvérisateur avant chaque utilisation. Ne pas appliquer le fongicide REVUS à l'aide d'un quelconque système de pulvérisation à bas volume. Pour en savoir davantage sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou les conseillers agricoles locaux.

Appliquer le fongicide REVUS dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour l'application terrestre, utiliser un minimum de 100 L/ha à moins d'indication contraire sur la présente étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense et/ou lorsque l'infestation est forte, utiliser des volumes d'eau plus grands. Ne pas appliquer lorsque les conditions ne permettent pas l'obtention d'une couverture uniforme ou lorsqu'une dérive excessive peut survenir. Éviter les chevauchements.

**Mises en garde**

- 1) Choisir des buses qui peuvent produire la taille de gouttelettes souhaitée dans la plage de pressions nominales.

2) Maintenir une vitesse uniforme pendant l'application.

**Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

## ÉPANDAGE AÉRIEN

**NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent à plus de 16 km/h à l'altitude de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe de pulvérisation sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Appliquer dans au moins 45 litres d'eau par hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

### Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions recommandées pour l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

## Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, communiquer avec le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou demander l'avis du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit doit être faite conformément aux directives suivantes.

**Volume** : Appliquer la dose recommandée dans au moins 45 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle vers une culture, un jardin, un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou un habitat aquatique adjacent vulnérable.

## DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans la cuve.
2. Après avoir mis l'agitateur en marche, verser la quantité requise de fongicide REVUS dans la cuve.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.
4. Ne commencer l'application de la solution que lorsque le fongicide REVUS est entièrement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Bien rincer l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée. Garder le contenant du produit hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

## MODE D'EMPLOI

**Lutte intégrée contre les maladies** : Le fongicide REVUS devrait être intégré à une stratégie globale de lutte contre les maladies comprenant le recours à des variétés tolérantes aux maladies, le choix du moment approprié pour l'irrigation et l'enlèvement des résidus végétaux dans lesquels l'inoculum passe l'hiver.

**Gestion de la résistance** : Suivre les lignes directrices relatives à la gestion de la résistance figurant dans la section Recommandations pour la gestion de la résistance. Après une application de fongicide REVUS ou de tout autre fongicide du groupe 40, alterner avec au moins un fongicide n'appartenant pas au groupe 40.

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
<p><b>Légumes du genre <i>Brassica</i></b></p> <p><b><i>Brassica</i>, sous-groupe des légumes tiges et des légumes pommés :</b> brocoli; brocoli gai lon; choux de Bruxelles; chou; chou chinois (napa); chou gai choï; chou-fleur; chou cavalier; chou-rave</p> <p><b>Sous-groupe des légumes-feuilles :</b> brocoli chinois; chou chinois; chou vert; chou frisé; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza</p> <p>Y compris tous les cultivars et/ou hybrides de ceux-ci</p>	<p>Pour la suppression du mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)</p>	<p>400 – 600 (100 – 150)</p>	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS peut être mélangé avec BRAVO® 500 Fongicide Agricole pour tous les légumes du genre <i>Brassica</i> figurant sur la présente étiquette. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.</p>
<p><b>Restrictions particulières :</b> Ne pas effectuer plus de 4 applications de fongicide REVUS par saison. Ne pas appliquer la journée précédant la récolte (délai d'attente d'un jour avant la récolte).</p>			
<p><b>Légumes à bulbes</b></p> <p><b>Bulbes secs :</b> oignon, bulbe, ail, échalote</p>	<p>Pour la suppression du mildiou (<i>Peronospora destructor</i>)</p>	<p>400 (100)</p>	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) ou d'une huile minérale à raison de 1,0 % v/v est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS peut être mélangé avec BRAVO 500 Fongicide Agricole pour tous les oignons secs et les oignons à bottelet figurant sur la présente étiquette. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.</p>
<p><b>Restrictions particulières :</b> Ne pas effectuer plus de 4 applications de fongicide REVUS par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (délai d'attente de sept jours avant la récolte).</p>			



Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
<p><b>Cucurbitacées</b></p> <p>Cantaloup; chayote; pastèque de Chine; concombres de plein champ; courges; melon miel; momordique spp. (melon amer, pomme merveille); melon brodé; pastèque; citrouille; courge; courgette</p> <p>Y compris tous les cultivars et/ou hybrides de ceux-ci</p>	<p>Pour la répression du mildiou (<i>Pseudo-peronospora cubensis</i>)</p>	<p>400 – 600 (100 – 150)</p>	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS doit être mélangé en réservoir avec le fongicide agricole BRAVO 500 pour le traitement des cucurbitacées de plein champ. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.</p> <p>Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.</p>
<p><b>Restrictions particulières :</b></p> <p>Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison.</p> <p>Peut être appliqué le jour de la récolte (délais d'attente avant la récolte de 0 jour) pour toutes les cucurbitacées.</p>			

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
<p><b>Légumes-fruits :</b></p> <p>Poivrons repiqués au champ</p> <p>Utiliser sur des poivrons de serre qui seront repiqués immédiatement au champ</p> <p>Poivrons d'Amérique</p> <p>Poivrons autres que d'Amérique</p> <p>Poivrons doux autres que d'Amérique</p> <p>Aubergine, Okra, Cerise de terre, Pépino</p>	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>)</p>	<p>600 (150)</p>	<p>Effectuer une application de fongicide REVUS sous la forme de bassinage, tout juste avant le repiquage au champ.</p>
<p><b>* Lignes directrices concernant le bassinage :</b></p> <p>Nombre de plants/ha = 34 100</p> <p>Volume de solution de fongicide REVUS préparée par plant = 150 à 200 mL</p> <p>Volume total de solution/ha = 5 115 à 6 800 L</p>			
<p><b>Restrictions particulières :</b></p> <p>Ne pas effectuer plus d'une application de fongicide REVUS par saison.</p> <p>Ne pas appliquer la journée précédant la récolte (délai d'attente d'un jour avant la récolte).</p>			

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
<p><b>Tomates</b></p> <p>Tomate de plein champ</p> <p>Tomatillo</p> <p>Tomates de serre (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)</p>	<p>Pour la suppression de la brûlure tardive (<i>Phytophthora infestans</i>)</p>	<p>400 – 600 (100 – 150)</p>	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Pour connaître les volumes d'eau à utiliser en serre, voir le tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre.</p> <p>Le fongicide REVUS peut être mélangé avec le Fongicide Agricole BRAVO 500 pour le traitement des tomates de plein champ (pas pour celles cultivées en serre). Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre produit.</p> <p>Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.</p>
<p><b>Restrictions particulières :</b></p> <p>Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison.</p> <p>Ne pas appliquer la journée précédant la récolte (délai d'attente d'un jour avant la récolte).</p>			
<p><b>Raisins</b></p>	<p>Pour la suppression du mildiou (<i>Plasmopora viticola</i>)</p>	<p>500 (125)</p>	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p>
<p><b>Restrictions particulières :</b></p> <p>Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (délai d'attente de quatorze jours avant la récolte).</p>			

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
<b>Pommes de terre</b>	Pour la suppression du mildiou ( <i>Phytophthora infestans</i> )	400 – 600 (100 – 150)	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS peut être mélangé avec le Fongicide Agricole BRAVO 500 pour le traitement des pommes de terre. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.</p>
<b>Restrictions particulières :</b>			
<p>Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (délai d'attente de quatorze jours avant la récolte).</p>			
<b>Légumes-feuilles</b> Laitue de grande culture, laitue frisée et pommée Épinards Laitue de serre (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)	Pour la suppression du mildiou ( <i>Bremia lactucae</i> )  Moisissure bleue ( <i>Peronospora effusa</i> )	400 – 600 (100 – 150)	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.</p>
<b>Restrictions particulières :</b>			
<p>Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison.</p> <p>Ne pas appliquer la journée précédant la récolte de la laitue de grande culture (laitue frisée et pommée) et des épinards (délai d'attente d'un jour avant la récolte).</p> <p>Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (délai d'attente de sept jours avant la récolte).</p>			

**Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre**

Culture	Taille	Hauteur (m)	Volume par unité de superficie (L/ha)
Tomates	Petites	0,6	285
	Moyennes	1,2	627

	Grosses	2,7	1200-1400
--	---------	-----	-----------

**Tableau de conversion des doses de fongicide REVUS**

mL produit/ha	g m.a./ha	Ha traités/1 L de produit
400	100	2,5
500	125	2,0
600	150	1,7

**LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ**

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

<b>Houblon</b>		
<b>MALADIE SUPPRIMÉE</b>	<b>DOSE mL de produit/ha (g de ma/ha)</b>	<b>DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT</b>
Mildiou ( <i>Pseudoperonospora humuli</i> )	600  (150)	Traitement foliaire généralisé en post-levée par voie terrestre ou aérienne.  Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.  Appliquer avant le développement de la maladie et poursuivre le traitement tout au long de la saison à des intervalles de 7-10 jours.  Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies.  On recommande l'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v).

**Restrictions :**

1. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
2. Ne pas effectuer plus de 3 traitements et pas plus de 2 traitements consécutifs. REVUS ne doit pas représenter plus de 50 % du total des traitements.
3. Ne pas appliquer plus de 1,8 L de produit/ha par saison.

**Recommandations pour la gestion de la résistance**

Gestion de la résistance, fongicide REVUS, fongicide du groupe 40. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide REVUS et à d'autres fongicides du groupe 40. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les fongicides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide REVUS ou les autres fongicides du groupe 40 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Ne pas dépasser le nombre d'applications de fongicide REVUS par culture et par saison.

Ne pas effectuer de traitements consécutifs avec le fongicide REVUS ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison. Ne pas appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a acquis aucune résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

REVUS® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

**AVIS IMPORTANT**

Produit homologué aux États-Unis et au Canada.  
Avec étiquette américaine ET étiquette canadienne.  
Étiquette américaine applicable **UNIQUEMENT** lorsque ce produit est **EMPLOYÉ** aux États-Unis.  
Étiquette canadienne applicable **UNIQUEMENT** lorsque ce produit est **EMPLOYÉ** au Canada.

Fongicide **REVUS**<sup>®</sup>

GRUPE 40 FONGICIDE

USAGE AGRICOLE SUSPENSION

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**MATIÈRE ACTIVE/GARANTIE**

Mandipropamide* .....	23,3 %
Autres ingrédients :	76,7 %
Total :	100,0 %

\*No. CAS : 374726-62-2

Contient 0,017 % de 1,2-benzisothiazolin-3-one à titre d'agent de conservation.

Contient 23,3 % de mandipropamide, soit 2,08 lb par gallon ou 250 g par litre de matière active.

**CONTENU NET : 1 gallon/ 3,78 L 250 mL – vrac**

Syngenta Inc./Syngenta Canada inc .

C.P. 18300/ 140 Research Lane, Research Park

Greensboro, NC 27419 / Guelph, ON N1G 4Z3 Téléphone (Canada) : 1-877-964-3682

Téléphone (É.-U.) : 1-866-796-4368

En cas d'urgence concernant un déversement important, un incendie ou un empoisonnement, composer le 1-800-888-8372  
(États-Unis) ou le  
1-800-327-8633 (FASTMED) (Canada).

N° d'homol. de l'EPA : 100-1254/ Établ.EPA 100-NE-001 N° d'homol. : 29074, *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

Produit de la Suisse; formulé aux États-Unis.

<sup>®</sup>Revus et le logo de Syngenta sont les marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

## PREMIERS SOINS

**Avoir en sa possession l'étiquette du produit lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Sinon, prendre note du nom du produit et des numéros d'homologation. En cas d'ingestion,** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant de 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ce produit ne doit être utilisé que selon les directives figurant sur son étiquette et selon la *Worker Protection Standard*, 40CFR, Part 170. Se reporter aux directives plus complètes présentées dans la section sur les exigences relatives à l'usage agricole du mode d'emploi pour en savoir davantage sur cette norme.

**ENTREPOSAGE :** Garder au frais et au sec. Ne pas garder de nourriture, de boissons ou de produits du tabac dans l'aire d'entreposage.

**AUX ÉTATS-UNIS,** commet une infraction à la loi des É.-U. quiconque utilise ce produit sans avoir obtenu à l'achat l'étiquette américaine du produit et ne la respecte pas au moment de l'application.

**AU CANADA : AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Voir le livret du pays où ce produit est utilisé pour en savoir davantage sur les précautions, les vêtements et l'équipement de protection, les recommandations concernant la sécurité de l'utilisateur, les risques pour l'environnement, les directives d'entreposage et d'élimination ainsi que l'information sur la garantie.